

Procès-Verbal

Conseil municipal du

Mercredi 25 février 2026 à 19H30

L'an deux mil vingt-six, le 25 février à 19 heures30, le conseil municipal de la commune de Chenecey-Buillon s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Mme Laurence BREUILLOT pour la session ordinaire du mois de février.

Etaient présents : Laurence BREUILLOT, Daniel BRANCHER, Julien GUYONNEAU, Geneviève TISSERAND, Mr Gilles FORT, Mr Jacques MOREL, Didier ROULIN, Mme Christine CULOT, Mr Benoit MEYER, Mme Céline VANOTTI,

Etaient absents : Mr Vincent VANHUFFEL et Mr Denis REVILLARD (excusé)

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mr MEYER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation PV de janvier 26**
- 2. Urbanisme :**
 - **Projet d'installation d'un garage automobile aux Granges sapins - intervention de Mr FAURE**
 - **Déclassement du chemin rural des Fournelots et bilan de l'enquête publique- Prix de vente de la partie du chemin cédée à l'entreprise Tisserand**
- 3. Forêt : vente de lots de bois**
- 4. Renouvellement du contrat de Sandra Girod, agent entretien**
- 5. Subvention aux associations et subvention CPEPESC**
- 6. Budget 2026 et CFU 2025**
 - **Vote des comptes de gestion et des CFU - Affectation des résultats**
 - **Vote des Budgets commune et eau**
 - **Vote des Taux d'imposition**
 - **Demande de ligne de trésorerie**
- 7. Divers**
 - Tenue du Bureau de vote**

Le maire souhaite ajouter deux points à cet ordre du jour : Encaissement chèques des accompagnants des aînés au repas de janvier/Date ouverture du Tiers lieu

Le conseil municipal accepte.

∞∞∞∞∞∞∞∞

- 1. Approbation PV de janvier 26**
 - Approbation par le secrétaire de séance

- 2. Urbanisme :**
 - **Projet d'installation d'un garage automobile aux Granges Sapins - intervention de Mr FAURE**

Installation d'un garage automobile aux Granges Sapins sur les parcelles cadastrées 149C 977 et 149 C 978 dans un ancien bâtiment agricole situé hors carte communale.
Mr Faure est en location.

M. Faure précise que le garage exercera une activité de mécanique générale, d'entretien de véhicules ainsi que de réparations électriques et électroniques, sous enseigne AD.

L'établissement emploiera un salarié mécanicien. Les horaires d'ouverture seront du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 18h. La clientèle sera composée à la fois de particuliers et de professionnels.

Le garage disposera d'un véhicule de prêt pour les clients. Les huiles de vidange feront l'objet d'une évacuation réglementaire, et les filtres, piles et autres déchets spécifiques seront orientés vers des filières de recyclage adaptées. Le stockage des huiles et des pneus sera réalisé conformément aux règles en vigueur.

M. Faure indique un investissement significatif, comprenant notamment l'installation d'équipements et de mobilier pour un montant estimé à 100 000 €, ainsi qu'un budget global d'aménagement et d'équipement plus large.

Il est rappelé que le certificat d'urbanisme ayant été accepté pour le changement de destination, un permis de construire doit désormais être déposé. Des travaux ont d'ores et déjà été engagés à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

Le conseil municipal interroge sur les nuisances sonores qu'implique cette activité pour le voisinage situé à proximité. Mr FAURE indique que les nuisances seront minimales et que l'activité ne se fera ni le Week end, ni après 18H.

- **Déclassement du chemin rural de Fournelot et bilan de l'enquête publique- Prix de vente de la partie du chemin cédée à l'entreprise Tisserand.**

Concernant l'enquête publique qui s'est déroulée du 26 janvier 26 au 23 février 26, Des habitants des Granges du Sapin ont pris connaissance de l'enquête publique concernant le déclassement d'un chemin communal afin de permettre l'extension de l'entreprise Génération Tisserand.

Ils indiquent comprendre le besoin d'extension de l'entreprise, historiquement implantée sur le hameau, et précisent que le projet de bâtiment, en retrait, aurait un impact esthétique limité.

Cependant, ils expriment une inquiétude concernant l'augmentation du trafic sur la route départementale, notamment le passage de poids lourds et d'engins hors gabarit. Ils soulignent que les routes vers Epeugney, Charnay et la Nationale 83 sont étroites et en état moyen, ce qui pourrait accroître les risques d'accidents, de nuisances et de dégradations de la voirie.

Ils demandent que le trafic généré soit mesuré et encadré afin de limiter ces risques et concluent en affirmant leur attachement au cadre de vie des Granges du Sapin.

Cette observation n'est pas recevable concernant le projet de déclassement du chemin.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le déclassement du chemin. (9 pour). Mme TISSERAND ne prend pas part au vote

- **Prix de vente de la partie du chemin de Fournelot :**

S'agissant du prix de vente, le maire explique avoir saisi le service des domaines qui a répondu qu'il ne pouvait apporter réponse aux communes de moins de 2000 hbs.

Le maire propose donc de céder la partie du chemin de Fournelot (1a et 08ca) au tarif de terrain d'aisance de 10 euros du m2.

Les frais de géomètre de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil autorise le maire à effectuer ladite vente.

Délibération : Vote à l'unanimité. Mme TISSERAND ne prend pas part au vote.

Urbanisme :

DP Combe Marin/ Commune : Détachement d'un terrain constructible C 1367/1366/1014

DP Mr Gavignet : extension Chalet 3 chemin des Prés

DP Mr Humbert Jean Claude : remplacement clôture existante par clôture bois sur RD 110 et clôture maçonnée/ Mur de soutènement / mise en place d'un portail en fer forgé

3. Forêt : vente de lots de bois

Lot	Nom	Prénom	Prix	Adresse
C – Espercette	RACINE	David	50.-	5 Chemin des Planches 25440 Charnay
D – Champ du Rocher	MOREL	Jacques	50.-	4 rue du champ de la croix 25440
Chenecey-Buillon				
H – Route d'Epeugney	ROUSSEL	Éric	42.-	20 rue des Granges Mathieu 25440
Chenecey-Buillon				
I – Route d'Epeugney	MOREL	Jacques	20.-	4 rue du champ de la croix 25440
Chenecey-Buillon				
H – Lavière	JOEDIKE	Christophe	20.-	4 rue de la Lavière 25440 Chenecey-
Buillon				

(Remise en vente des lots invendus F, J, G, J, K, 6)

Le conseil autorise le maire à effectuer ladite vente

Délibération : Adopté à l'unanimité

4. Renouvellement du contrat de Sandra Girod, agent entretien

Le maire rappelle que le contrat de Sandra prendra fin le 14 mars 2026 pour exercer les fonctions d'agent d'entretien ménager/ 4 heures par semaine.

Elle informe le reconduire pour une période d'un an.

Traitement indice majoré de la fonction publique 373 dans la proportion de 4/35ème.

Le conseil valide la proposition du maire.

5. Subvention aux associations et subventions diverses

- ADMR Quingey 250 euros
- Agir solidarité France : 200 euros
- APE Charnay-Chenecey : 150 euros
- Atelier Couleurs et Passions : 150 euros
- Comité des Fêtes : 150 euros
- Coup de pouce alimentaire : 218 euros
- CPEPESC : 500 euros

- Echo de la Loue : 150 euros
- Assoiffées d'Azur : 150 euros
- L'inventaire des possibles : 150 euros
- Pétanque Chenecey Charnay : 150 euros
- Gym aînés : 200 euros
- Semons l'espoir : 103 euros
- Us Doubs Loue : 150 euros
- Zaccrojeux : 150 euros
- Association la grange des Gremecis : 300 euros dont 150 euros de 2025 non versé
- Subvention collège de Quingey pour classe de découverte de 3 élèves de Chenecey : 50 eurosX3 pour 150 euros

Délibération : Unanimité

6. Association de la Grange des Gremecis et demande d'ouverture à l'EPF

L'association souhaite ouvrir le lieu dans les 15 derniers jours de mars pour proposer un brunch.

La commune sollicitera l'EPF pour la demande d'ouverture

Délibération : Unanimité

7. Encaissement chèque des accompagnants au repas des aînés

- Chèque Mme Frosio Rosine : 35 euros
- Chèque Mr Lamade Joel : 35 euros
- Chèque Mr Bourgeois Jean-François : 35 euros

Délibération : unanimité

8. Budget 2026 et CFU 2025

➤ **Vote des comptes de gestion et des CFU – Affectation des résultats**

CFU/Budget eau : Fonctionnement

Dépenses : 72 341,53 euros

Recettes : 83 404,69 euros

CFU/ Budget eau : Investissement :

Dépenses : 27 252,15 euros

Recettes : 26 756,28 euros

Délibération : Vote Unanimité. Le Maire ne prend pas part au vote

CFU/ Budget commune Fonctionnement

Dépenses 447 351,31 euros

Recettes : 507 611,23 euros

CFU/ Budget commune Investissement

Dépenses : 565 995,35 euros

Recettes : 344 728,48 euros

Délibération : Unanimité. Le Maire ne prend pas part au vote

Budget prévisionnel 2026 EAU

Fonctionnement

Dépenses : 75 830,55 euros

Recettes : 76 446,18 euros

Investissement

Dépenses : 27 279,24 euros

Recettes 27 279,24 euros

Délibération : Unanimité.

Il est à noter :

Déplacement de canalisation

Dépense de 9500 euros TTC pour déplacement canalisation d'eau sur la parcelle 0C0781 qui appartient à l'entreprise TISSERAND et sur laquelle un projet de construction de bâtiment est en cours.

L'entreprise TISSERAND prendra à sa charge le cout de cette opération et remboursera le montant hors TVA à la commune.

Délibération : Unanimité

Budget prévisionnel COMMUNE 2026

Fonctionnement

Dépenses : 472 675,24 euros

Recettes : 672 666,11 euros

Investissement :

Dépenses : 711 567,22 euros

Recettes : 873 059,93 euros

Délibération : Unanimité.

Il est à noter :

En investissement

Le budget comprend la fin des travaux de la rue de l'Eglise avec l'encaissement des subventions des différents partenaires

Cout des travaux restant à facturer : 298 894 euros (reste à réaliser)

Subventions : 324 059 euros

Participation SIVOM (clos de l'église) : 127 000 euros

En fonctionnement :

Part sivom : 130 000 euros

➤ **AFFECTATION DES RESULTATS**

Budget eau : 10 567,29 euros

Budget commune : 215 131,87 euros

Délibération : Unanimité

➤ **Vote des Taux d'imposition**

Compte tenu de la situation financière, Le maire propose de ne pas augmenter les impôts

Taux 2025 maintenus :

- TH : 20,52%
- Taxe foncière (bâti) : 39,94%
- Taxe foncière (non bâti) : 22,14%

Délibération : Unanimité

➤ Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté

Le Maire explique la nécessité de requérir une ligne de trésorerie afin de solder le paiement des factures des travaux de la rue de l'église dans l'attente du versement des subventions des différents partenaires :

- Considérant que les collectivités territoriales peuvent recourir à des lignes de trésorerie pour faire face à des besoins ponctuels de trésorerie liés au décalage entre les recettes et les dépenses ;
- Considérant les besoins de trésorerie de la commune de Chenecey-Buillon dans le cadre du financement des opérations en cours de travaux de la rue de l'église et dans l'attente du versement de certaines recettes/ subventions :
- Considérant la proposition formulée par la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
 - Montant : 300 000 €
 - Durée : 1 an
 - Taux : Index CSTR + marge de 1,5 %
 - Index flooré à 0
 - Calcul des intérêts : Exact / 360
 - Paiement des intérêts : trimestriel
 - Commission d'engagement : 0,25 %
 - Commission de mouvement : néant
 - Commission de non-utilisation : 0,075 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours moyen
 - Frais de dossier : néant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

1. D'autoriser la commune de Chenecey-Buillon à contracter une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté pour un montant maximum de 300 000 € et pour une durée d'un an, selon les conditions financières présentées ci-dessus.
2. D'autoriser Madame le Maire, Laurence Breuillot, à signer le contrat de ligne de trésorerie, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en place et à la gestion de cette ligne de trésorerie.
3. D'autoriser Madame le Maire à procéder aux tirages et remboursements des fonds dans la limite du plafond autorisé.
4. De prévoir que les crédits nécessaires au paiement des intérêts seront inscrits au budget communal.

9. Divers

- Tenue du Bureau de vote des 15 et 22 mars de 8H à 18H

Clôture 21H15

Le Maire,
Laurence BREUILLOT

